

Day	Min	Max
MER 01	8	19,5
JEU 02	6	17,8
VEN 03	4	0,9
SAM 04	8	1,2
DIM 05	10	2,9
LUN 06	10	2

Cette semaine :

- **Données météorologiques**
- **Black-rot**
- **Mildiou**
- **Oïdium**
- **Vers de la grappe**
- **Mesures agro-écologiques**
- **Divers**

Stades phénologiques

Cette semaine encore, les stades évoluent peu. Le stade "boutons floraux agglomérés" est atteint sur tout le vignoble. Le nombre de feuilles s'échelonne de "5 à 6 feuilles étalées" à "9 à 10 feuilles étalées" sur Chardonnay précoce.



Mauzac, stade "boutons floraux agglomérés"

DONNEES METEOROLOGIQUES

L'épisode de gel qui a touché le vignoble du 19 au 23 avril a engendré de nombreux dégâts. A ce jour il est difficile d'estimer avec précision le niveau des pertes, en particulier sur les parcelles où les pousses sont partiellement gelées.

Le cumul de pluie de la fin de la semaine dernière et du week end est compris entre 8 et 50 mm. Le vent violent du 27 avril a occasionné de la casse de sarments et endommagé les feuilles. Des dégâts de grêle sur feuilles sont aussi observés sur plusieurs secteurs.

Pour lundi 29 avril le cumul de pluie varie entre 11 et 20mm. Cette semaine s'annonce très perturbée et pluvieuse.



Gamay, pousses partiellement gelées

BLACK-ROT

Analyse de risque

Observations:

A ce jour, aucun symptôme n'est observé au vignoble.

Toutefois, les premiers symptômes sur feuilles issus des pluies contaminatrices de début avril ne devraient pas tarder à être visibles.

Analyse de risque :

La période de risque est en cours.

Des contaminations ont pu avoir lieu suite aux pluies de la semaine dernière et de lundi.

Les pluies annoncées cette semaine peuvent engendrer des nouvelles contaminations.

Préconisations

La semaine s'annonce perturbée, des contaminations sont possibles à chaque pluie. Surveillez l'évolution des prévisions météo et intervenez avant les pluies, sur l'ensemble des parcelles.

Les produits à base de soufre ne sont pas homologués mais ont une efficacité secondaire démontrée à 8 kg/ha.

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Soyez couverts à l'approche des pluies, des contaminations sont possibles

MILDIU

Analyse de risque

Observations:

La première tache a été signalée sur le secteur de Lisle sur Tarn, sur Gamay. Elle serait issue des contaminations pré-épidémiques du 9-10 avril.

Tache sporulée, face inférieure (signalée hier)

**Modélisation :**

Le 27 avril, des **contaminations épidémiques** ont été modélisées sur les secteurs les plus arrosés : Le Verdier, Gaillac et Rabastens. Des contaminations pré-épidémiques ont été modélisées sur le secteur de Cestayrols et aucune contamination sur les autres secteurs (**attention les précipitations ont été très hétérogènes**).

Les symptômes issus des contaminations du 27 avril devraient être visibles vers le 13 mai.

Pour la semaine à venir, un cumul de 14 mm est nécessaire pour engendrer des contaminations épidémiques sur les secteurs les plus arrosés le 27 avril. Sur les autres secteurs, il faudrait un cumul de 20 mm.

Préconisations

La semaine s'annonce arrosée, des contaminations épidémiques sont possibles. Intervenez avant la pluie si vous êtes en fin de rémanence ou si lessivage. Soyez couverts.

* **Bouillie bordelaise RSR Disperss, Frégate SC, Kocide 35 DF, Hélicuivre, Copernico Hibio, ChampFlo Ampli**, sont des spécialités à base de cuivre.

La dose de cuivre métal à prévoir :

* 200g/ha

Attention le nombre d'application maximum des produits à base de cuivre varie selon les spécialités.

A retenir

Soyez couverts à l'approche des pluies, des contaminations sont possibles

OIDIUM

Analyse de risque

Observations:

A ce jour, aucun symptôme n'est observé au vignoble.

Analyse de risque :

La période de risque est en cours sur les parcelles sensibles.

Sur les parcelles classiques, la période de sensibilité débute au stade 17 "boutons floraux séparés", ce stade débute dans les situations les plus précoces.

Préconisations

La période de sensibilité est en cours, intervenez sur l'ensemble des parcelles. Soyez vigilants sur les parcelles sensibles.

* *Spécialités à base de soufre, Microthiol Spécial Disperss, Sulfurix LS, Citrothiol DG et autres spécialités ; soufre mouillable ; 12,5kg/ha (dose homologuée), 6kg/ha (dose conseillée) ; Héliosoufre, soufre mouillable, 7,5L/ha (dose homologuée), 5L/ha (dose conseillée), biocontrôle*

Le nombre d'application maximum est de 12 pour Héliosoufre, il est de 8 pour les autres spécialités à base de soufre.

Alternative :

Les spécialités à base de soufre sont des produits de biocontrôle.

A retenir

Protégez l'ensemble des parcelles

VERS DE LA GRAPPE

Analyse de risque

Observations

Eudemis : le vol se poursuit.

Pontes d'eudemis



Préconisations

Aucun traitement n'est à envisager pour le moment. La gestion de la deuxième génération sera raisonnée en fonction du nombre de glomérules observés en G1.

Analyse de risque

Pensez à mettre en place des pièges. Les données de piégeages permettent de suivre la dynamique de vol des eudemis et ainsi de mieux cibler les observations et interventions.

Alternatives

La confusion est une méthode biocontrôle.

A retenir

Relevez les pièges.

MESURES AGRO-ÉCOLOGIQUES

Les biocontrôles ; une alternative aux produits phytosanitaires issus de la chimie.

Les biocontrôles sont des produits qui utilisent des mécanismes naturels pour lutter contre les ennemis des cultures. Ils regroupent des méthodes de protection préventives, qui ne visent pas à l'éradication du parasite ou de la maladie, mais plutôt à limiter sa présence.

Les biocontrôles, ont un impact limité sur l'environnement et la santé humaine. Ils permettent de mieux préserver la biodiversité.

Les biocontrôles ne sont pas systématiquement utilisables en agriculture biologique (par exemple les spécialités à base de phosphonate).

Les 4 catégories de biocontrôles et leurs usages en viticulture

Les macro-organismes :

ils regroupent les auxiliaires utilisés en lutte biologique, ce sont des invertébrés, insectes, acariens, nématodes.

* **les typhlodromes** (phytoséides) prédateurs des acariens, ils sont naturellement présents dans le vignoble.

* **les trichogrammes**, petites guêpes (non indigènes) qui vont parasiter les oeufs de tordeuses de la grappe (*Tricholine vitis*).

Les micro-organismes :

ils regroupent les organismes vivants microscopiques, bactéries, levures, champignons, virus...

* ***Bacillus thuringiensis*** est efficace contre les vers de la grappe (*Delfin*, *Dipel DF...*).

* ***Cerevisane*** (parois de levures) est homologué contre le mildiou (*Roméo*).

Les médiateurs chimiques :

ils comprennent les phéromones, molécules de communication intraspécifique. Les dispositifs mis en place, brouillent le message entre le papillon mâle et le papillon femelle.

* **Phéromones** utilisées dans les diffuseurs pour la confusion sexuelle, contre les vers de la grappe. Elles sont également utilisées dans les capsules pour le suivi des vols d'eudemis (pièges).

Les substances d'origine naturelle :

elles sont composées de substances présentes dans le milieu naturel. Elles sont d'origine végétale, animale ou minérale.

* **Phosphonate de potassium et disodium phosphonate** sont des stimulateurs des défenses des plantes (SDP), ils sont utilisés contre le mildiou de la vigne (*Etonan*, *LBG01F34*, *Redeli...*).

* **Le soufre** a de nombreuses applications. Il a un effet freinant sur certains ravageurs (érisose, acariose et acariens) et il est efficace contre l'oïdium et l'excoriose. Le soufre n'est pas homologué contre le black-rot, mais il a une efficacité secondaire sur cette maladie.

* **Argiles** (kaolinite) ont un effet répulsif, sur les cicadelles vertes (*Sokalciarbo wp*, *Baïkal wp*).

* **COS OGA** est un SDP, issu de carapaces de crustacés, est homologué contre le mildiou (*Blason*, *Bastid...*).

* **L'huile essentielle d'orange douce** est utilisée contre le mildiou. Elle a un effet dessiccant sur les taches déclarées. Elle a également une efficacité sur les larves de certains insectes, (cicadelle verte, thrips...).

Réglementation :

Hormis la catégorie des «macro-organismes», les produits de biocontrôle sont soumis à Autorisation de Mise sur le Marché (AMM). Ils sont considérés comme des produits phytopharmaceutiques (PPP).

La liste des produits de biocontrôle homologués est consultable sur le site :

<https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2024-186>

DIVERS

Erinose :

des symptômes sont toujours présents, notamment sur les cépages très sensibles ; Muscadelle et Cabernet sauvignon.



Erinose sur feuilles,
sur Loin de l'oeil

Botrytis :

des taches sur feuilles sont observées. Ces symptômes n'ont aucun lien avec les attaques qui pourraient avoir lieu lors de la récolte.



Botrytis sur feuilles

Prochain bulletin le 7 mai

Pensez à utiliser les équipements de protection appropriés pour chaque traitement

La liste des mesures alternatives sur : <https://ecophytopic.fr/cepp/concevoir-son-systeme/certificats-deconomie-de-produits-phytopharmaceutiques-cepp-filiere-1>



Action cofinancée par le Fond Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et l'agence de l'Eau Adour Garonne - L'Europe investit dans les zones rurales

Ce bulletin fournit un conseil pour les parcelles de la zone géographique du Tarn. Il s'appuie sur le réseau d'observation des vignes réparti sur cette même zone géographique. Il est réalisé à l'aide de modèles validés (mildiou), d'autres en cours de validation (oidium) qui tiennent compte des prévisions météorologiques. Ce bulletin technique s'appuie sur l'analyse de risque du dernier BSV consultable sur les sites internet de la DRAAF Occitanie (<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr>) et de la CRA Occitanie (www.occitanie.chambre-agriculture.fr). Sauf mention spécifique, les préconisations s'appliquent à l'ensemble de ce territoire et le traitement portera sur l'ensemble de la parcelle. Respectez les conditions d'utilisation des produits phytosanitaires et assurez-vous du respect des bonnes pratiques. Les produits cités peuvent être trouvés sur le site internet e-phy : <http://ephy.anses.fr>. Les préconisations de ce bulletin ne peuvent en aucun cas se substituer à l'observation de la parcelle. L'agriculteur demeure responsable de ses décisions et de ses interventions. Il est particulièrement important de bien lire l'étiquette avant toute manipulation (voir la fiche Bonnes pratiques d'utilisation des produits phytos). N'utilisez que des produits phytosanitaires autorisés par vos éventuels cahiers de charges spécifiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est titulaire d'un contrat d'assurance n°07011424 - 2128 av 02 garantissant notamment sa responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture du Tarn est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

Siège social : 96 rue des agriculteurs
CS 53270 – 81011 ALBI Cedex 9
Tél. : 05 63 48 83 83
Email : accueil@tarn.chambagri.fr
Rédigé par : Marie-Laure MURATET, Thierry MASSOL, Benoît RANNOU
benoit.rannou@agri82.fr – 06.68.91.10.73
t.massol@tarn.chambagri.fr – 06.69.08.07.81
ml.muratet@tarn.chambagri.fr – 06.69.32.70.75

